



Demande de changement de mode de garde

Par le_percheron, le 09/09/2024 à 10:36

Bonjour,

Je me permets d'écrire ce message afin d'avoir quelques renseignements.

Je suis séparé de la mère de mes enfants depuis plusieurs années, nous résidons actuellement la même commune et avons nos deux enfants de 12 et 13 ans en garde alternée.

Cela fait déjà de nombreux mois que les enfants se plaignent d'être chez leur mère, j'essayais de calmer le jeu auprès d'eux, même si les relations sont assez conflictuelles (disons qu'elle semble apprécier ne pas être réglo vis à vis de moi, les enfants grandissent et s'aperçoivent de beaucoup de choses et ne se sentent plus à l'aise chez elle, elle ne leur porte pas l'attention dont ils ont besoin (d'après leurs dires), j'ai tenté plusieurs fois de l'alerter sur la situation, mais elle entre immédiatement en conflit alors que justement je venais vers elle pour essayer de lui ouvrir les yeux...).

Bref, le fait est qu'aujourd'hui, mes enfants me font la demande pour venir vivre exclusivement à la maison. Ma femme et moi-même sommes bien entendu enclins à les recevoir, comme je leur dis c'est leur bien être et leur bonheur la priorité pour moi.

J'y ai réfléchi et je n'aurai donc plus de pension alimentaire à payer chaque mois, mais je sais que la vie est difficile pour tout le monde, je ne pense pas lui en demander même si tel est mon droit. Encore une fois, au contraire de la situation actuelle, je ne cherche pas à l'enfoncer ou quoique ce soit mais juste à ce que les enfants soient à l'aise avec leur quotidien.

Je pensais donc lui écrire un courrier recommandé en expliquant que les enfants souhaitent résider chez moi, que je ne lui demanderai pas de pension, que si jamais les enfants avaient envie de passer une soirée chez elle de temps en temps bien entendu je n'y verrai aucun inconvénient... encore une fois ce sont eux ma priorité.

Mais je ne sais pas comment m'y prendre... Un simple courrier pour une tentative de solution amiable serait suffisant ? Et ensuite remplir un formulaire CERFA et faire officialiser devant un juge ? Pouvez-vous m'aider svp à trouver la bonne direction, je voudrais faire les choses en bonne et due forme, je sais que ce sera difficile à avaler du côté de la mère mais quand nous faisons des enfants, il faut apprendre à avaler son égo et penser à eux je pense... et malheureusement tout le monde n'y parvient visiblement pas...

Merci pour vos précieux conseils !